



Communiqué de presse
Paris, le 6 mars 2018

Bilan du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement Le dynamisme des services de l'État au profit du logement

Le bilan de l'action de l'État en faveur de l'habitat et de l'hébergement a été présenté aux membres du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) lors de sa réunion plénière du 6 mars 2018.

« Ce bilan permet de dresser un panorama quasi-exhaustif de l'action de l'État en termes de logement et d'hébergement, mettant en valeur le travail des services de l'État en Île-de-France et leurs bons résultats, qu'il est important de souligner et de valoriser » a précisé Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

Dynamisme de la construction de logements en Île-de-France

101 000 logements ont été autorisés entre février 2017 et janvier 2018 (+ 15,4 % par rapport au cumul des douze mois précédents. 80 400 logements ont été mis en chantier, soit + 16,1 % par rapport au cumul des douze mois précédents.

Poursuite de la production de logements sociaux et très sociaux

En 2017, 30 132 logements locatifs sociaux agréés, dont 29, 3% en PLAI, 38,2 % en PLUS, 32,5 % en PLS.

2017 est la deuxième meilleure année depuis 2005 pour la production de PLAI (logements très sociaux).

De gros efforts réalisés par l'État en faveur de l'hébergement

Au 31 décembre 2017, l'État finançait 103 000 places d'hébergement. À ces chiffres, il convient d'ajouter les places ouvertes dans le cadre de la campagne hivernale et du plan grand froid.

Le 1^{er} Mars, 7 053 places supplémentaires étaient ouvertes en Île-de-France, dont 3 988 places de renfort hivernal ; sans compter les 148 places en halte de nuit à Paris, et 3 064 places « Grand Froid ».

Une amélioration constante du relogement des ménages dont le relogement est reconnu prioritaire et urgent au titre du DALO

13 518 ménages DALO ont été relogés en 2017, soit une augmentation de 9,6 % par rapport à 2016 et de 60,2 % depuis 2013.

La part des ménages DALO dans toutes les attributions de logements sociaux en Île-de-France est également en constante augmentation. Elle est de 17,3 % en 2017 (15,1 % en 2016 et 10,5 % en 2013).

Amélioration de la fluidité entre hébergement et logement

11 714 personnes hébergées ont été relogées en 2017, soit 6,2 % des personnes relogées. Le dispositif Solibail se composait fin 2017 de 5 000 logements.

Le nombre de relogement des ménages Solibail dans un logement pérenne a augmenté de 11 % entre 2016 et 2017, l'État assurant 80 % de ces relogements sur son contingent.

De nombreuses actions conduites pour l'amélioration de l'habitat, contre la précarité énergétique et l'habitat indigne

Le Programme national de renouvellement urbain (PNRU) a permis la reconstruction de 40 000 logements sociaux, la requalification de 120 000 LLS et la construction de 25 000 autres logements au titre de la diversification.

Le Nouveau programme national de renouvellement urbain concerne 59 quartiers d'intérêt national et 46 quartiers d'intérêt régional.

6 445 ménages modestes ont pu effectuer des travaux de rénovation énergétique avec les aides du programme Habiter Mieux, en augmentation de 52 % par rapport à 2016.

Par ailleurs, 9 657 aides ont été versées à des syndicats de copropriétaires en copropriétés dégradées ou fragiles.

Pour consulter le bilan de l'État :

<http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/crhh-bilan-2017-a4287.html>

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



[@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)